

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de Parisville tenue à la salle du conseil, le **mardi 4 juillet 2023** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur René Guimond, maire
Madame Cathy Michel, conseillère
Monsieur Jean-François Bienvenue, conseiller
Monsieur Samuel Castonguay, conseiller
Monsieur Jason Tousignant, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur René Guimond.

Sont également présents :

Monsieur Renaud Labrecque, directeur général et greffier-trésorier
Madame Karine Paquet, directrice générale adjointe

Sont absents

Monsieur Dany Boucher, conseiller
Monsieur Mathieu Perreault-Soucy, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal
5. Finances
 - 5.1 Revenus
 - 5.2 Dépenses
6. Dépôt de documents
 - 6.1 Rapport Recyc-Québec
7. Avis de motion, projets de règlements et adoption
 - 7.1 Avis de motion - Règlement 405-2023 interdisant la circulation des camions et des véhicules-outils sur la route à la Laine
8. Ressources humaines
 - 8.1 Changement au recueil des conditions de travail et des politiques de la Municipalité de Parisville
9. Formation obligatoire pour les élus - Éthique et déontologie en matière municipale
10. OMH
 - 10.1 Dépôt des états financiers de l'OMH au Coeur-du-Québec au 31 décembre 2022
11. Octroi de contrat - Vérification légale de l'entente de fourniture de service d'eau potable avec Deschaillons-sur-Saint-Laurent
12. Cour municipale de Nicolet - Quote-part 2022
13. Fonds de redevances sur l'exploitation des carrières et des sablières - Premier versement pour la période de janvier à juin 2023
14. Demande de prolongation dans le cadre de l'aide à des projets locaux de vitalisation du volet 4 du fonds régions et ruralité (FRR)
15. Demande de remboursement - Subvention Programme Roulez vert
16. Interdiction à la circulation des camions et des véhicules-outils - Route à la Laine
17. Demande citoyenne - Ajout de panneaux de signalisation- Rang Sainte-Philomène Est
18. Rapport des élus
19. Correspondances
20. Varia
 - 20.1 Demande à la MRC de Bécancour pour apporter une modification au règlement harmonisé (feux d'artifice)
 - 20.2 Lot 6083208
21. Période de questions
22. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Suite au moment de silence, le maire ouvre la séance.

106-07-23

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que l'ordre du jour soit adopté en gardant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire donne la parole aux citoyens et répond aux questions.

107-07-23

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jason Tousignant
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le procès-verbal du 6 juin 2023 soit adopté avec les dépenses et revenus mis à jour.

ADOPTÉE

5. FINANCES

5.1. REVENUS

Le montant total des revenus du mois précédent est de 193 683.08\$\$, incluant les revenus de perception.

108-07-23

5.2. DÉPENSES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que les comptes ci-dessous soient payés pour et au nom de la Municipalité:

Juin 2023

- FOURNISSEURS: 188 372.25\$
- SALAIRES: 26 085.76\$, incluant les élus et les animateurs de camp de jour

ADOPTÉE

6. DÉPÔT DE DOCUMENTS

6.1. RAPPORT RECYC-QUÉBEC

Le rapport annuel de Recyc-Québec pour le régime de compensation de la collecte sélective des matières recyclables pour l'exercice 2022 a été préparé par le directeur général et transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, accompagné de l'audit rédigé par notre vérificateur externe, le 19 juin dernier. Le rapport et l'audit sont déposés au conseil.

7. AVIS DE MOTION, PROJETS DE RÈGLEMENTS ET ADOPTION

7.1. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 405-2023 INTERDISANT LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS SUR LA ROUTE À LA LAINE

Je, Samuel Castonguay, conseiller #4, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il sera proposé l'adoption du règlement 405-2023 interdisant la circulation des camions et des véhicules-outils sur la route à la Laine. Le projet de règlement est déposé séance tenante et il est disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

8. RESSOURCES HUMAINES

109-07-23

8.1. CHANGEMENT AU RECUEIL DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DES POLITIQUES DE LA MUNICIPALITÉ DE PARISVILLE

CONSIDÉRANT QUE certaines modifications doivent être apportées au recueil des conditions de travail et des politiques de la Municipalité de Parisville;

CONSIDÉRANT QUE ces modifications ont été présentées au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a annoncé en mai 2023 l'augmentation du salaire minimum (taux horaire) de 1.00\$, le rendant maintenant à 15.25\$;

CONSIDÉRANT l'obligation du conseil municipal de majorer l'échelle salariale en vigueur;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Samuel Castonguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'effectuer la majoration du salaire minimum pour les postes d'animateur de camp de jour et emplois étudiants inclus dans l'échelle salariale des employés municipaux au 4 juillet 2023.

S'il y a lieu, le directeur général est autorisé à effectuer les ajustements de paiements rétroactifs au 1^{er} mai 2023.

ADOPTÉE

110-07-23

9. FORMATION OBLIGATOIRE POUR LES ÉLUS - ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT le projet de loi n^o 49 qui modifie la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (LEDMM);

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 15 de la LEDMM, tout membre d'un conseil d'une municipalité, membre élu ou réélu, doit, dans les six mois du début de son premier mandat et de tout mandat subséquent, participer à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

CONSIDÉRANT QUE la formation est maintenant offerte en mode hybride : en ligne à leur rythme et en direct en ligne;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Cathy Michel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De confirmer l'inscription de M. Mathieu Perreault-Soucy à la formation d'éthique et déontologie obligatoire pour les élus municipaux au coût de 275\$ avant les taxes applicables.

Le directeur général confirme avoir les sommes disponibles dans le poste budgétaire *Frais de congrès - Élus*.

ADOPTÉE

10. OMH

111-07-23

10.1. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE L'OMH AU COEUR-DU-QUÉBEC AU 31 DÉCEMBRE 2022

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'approuver les états financiers audités pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022 de l'Office Municipal d'Habitation au Coeur-du-Québec tels que déposés.

Comme la municipalité avait déjà payé le déficit prévisionnel de 3 402\$ pour l'année 2022, un remboursement de 1 244\$ sera reçu de l'OMH au Coeur-du-Québec afin de représenter la part réelle du déficit à assumer par la municipalité, soit 2 158\$.

ADOPTÉE

112-07-23

11. OCTROI DE CONTRAT - VÉRIFICATION LÉGALE DE L'ENTENTE DE FOURNITURE DE SERVICE D'EAU POTABLE AVEC DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Parisville et Deschaillons-sur-Saint-Laurent se sont rencontrées durant les derniers mois afin de négocier l'entente de fourniture de service d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Parisville alimente à ce jour 26 branchements appartenant à la Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Deschaillons-sur-Saint-Laurent et Parisville désirent se doter d'une entente intermunicipale relative à la distribution d'eau potable et d'égout;

CONSIDÉRANT QUE les modalités de l'entente ont été négociées et que la vérification légale doit débiter afin d'officialiser le document;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Cathy Michel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De mandater la firme Lavery, avocats, afin d'effectuer l'analyse de l'entente et émettre les commentaires nécessaires afin de conclure la signature de celle-ci.

ADOPTÉE

113-07-23

12. COUR MUNICIPALE DE NICOLET - QUOTE-PART 2022

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Nicolet offre le service de Cour municipale pour la Municipalité de Parisville;

CONSIDÉRANT QUE le bilan des résultats de la Cour municipale de la Ville de Nicolet pour l'année financière 2022 qui a été déposé au conseil;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jason Tousignant
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

De payer la quote-part 2022 à la Ville de Nicolet d'un montant de 697.93\$ pour les services de la Cour municipale.

ADOPTÉE

114-07-23

13. FONDS DE REDEVANCES SUR L'EXPLOITATION DES CARRIÈRES ET DES SABLIERES - PREMIER VERSEMENT POUR LA PÉRIODE DE JANVIER À JUIN 2023

CONSIDÉRANT QUE le premier versement pour les redevances liées à l'exploitation de la carrière/sablière est dû au 1^{er} juillet de chaque année;

CONSIDÉRANT QUE la carrière/sablière des Excavations Roland Laquerre inc. est encore en exploitation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se doit de recevoir une redevance liée à l'exploitation de la carrière/sablière en fonction du tonnage que celle-ci aura vendu;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2023 le montant pour la redevance est établie à 0.64¢ la tonne;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Samuel Castonguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

De confirmer la réception d'un montant de 18 671.23\$ en redevance carrière/sablière pour la période allant jusqu'au 1^{er} juillet 2023.

ADOPTÉE

115-07-23

14. DEMANDE DE PROLONGATION DANS LE CADRE DE L'AIDE À DES PROJETS LOCAUX DE VITALISATION DU VOLET 4 DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)

CONSIDÉRANT les délais plus longs que prévu dans le processus de démolition du 975 route Principale Ouest;

CONSIDÉRANT la possibilité de prolonger les délais reliés à la subvention reçue dans le cadre de l'aide à des projets locaux de vitalisation du fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT QUE la date initiale de fin du projet était le 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QU'il est possible de prolonger le délai jusqu'à une période maximale de 5 ans;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Cathy Michel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

De demander au ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMAH) une extension au protocole d'entente signé en 2022.

La nouvelle date limite proposée serait le 31 juin 2025.

ADOPTÉE

116-07-23

15. DEMANDE DE REMBOURSEMENT - SUBVENTION PROGRAMME ROULEZ VERT

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques sont terminés;

CONSIDÉRANT QUE la borne de recharge niveau 2 est maintenant accessible à tous;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des factures sont payées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De permettre au directeur général de présenter la demande de remboursement des dépenses admissibles au Programme Roulez vert du gouvernement du Québec.

ADOPTÉE

117-07-23

16. INTERDICTION À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS - ROUTE À LA LAINE

CONSIDÉRANT QUE le paragraphe 5° de l'article 626 du Code de la Sécurité Routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à la municipalité d'adopter un règlement pour prohiber la circulation de tout véhicule routier dans les chemins qu'elle indique pourvu que cette prohibition soit indiquée par une signalisation appropriée;

CONSIDÉRANT QUE l'article 291 du Code de la Sécurité Routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à la municipalité de restreindre ou d'interdire sur un chemin, dont elle est responsable de l'entretien, la circulation de tous ou de certains véhicules lourds;

CONSIDÉRANT QUE l'article 291.1 du Code de la Sécurité Routière (L.R.Q., c. C-24.2) prévoit que la restriction ou l'interdiction de circuler prévue à l'article 291 peut être partiellement levée, par une signalisation appropriée, pour permettre de se rendre à un endroit où l'on ne peut accéder qu'en pénétrant dans la zone de circulation interdite afin d'y prendre ou d'y livrer un bien, d'y fournir un service, d'y exécuter un travail, d'y faire réparer le véhicule ou le conduire à son point d'attache;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de réglementer la circulation des camions et des véhicules-outils sur les chemins publics dont l'entretien est à la charge de la municipalité afin d'assurer la protection du réseau routier, la sécurité des citoyens et la tranquillité des secteurs résidentiels;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du règlement 405-2023 interdisant la circulation des camions et des véhicules-outils sur la route à la Laine a été donné lors d'une séance du conseil tenue le 5 juillet 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Cathy Michel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'interdire la circulation des camions et des véhicules-outils sur la route à la Laine située dans la Municipalité de Parisville.

ADOPTÉE

118-07-23

17. DEMANDE CITOYENNE - AJOUT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION- RANG SAINTE-PHILOMÈNE EST

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Parisville a reçu une demande citoyenne en date du 28 juin et une autre en date du 4 juillet;

CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à installer un panneau annonçant la limite de vitesse dans le rang Sainte-Philomène Est;

CONSIDÉRANT QUE la deuxième demande consiste à installer des dos-d'âne sur la rue Saint-Jacques;

CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste également à installer une signalisation afin d'aviser de la présence de machinerie agricole dans le rang Sainte-Philomène Est;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire répondre dans les meilleurs délais aux demandes citoyennes selon leur faisabilité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Parisville est soucieuse de la sécurité de ses citoyens;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'effectuer l'installation des panneaux de signalisation demandés dans le rang Sainte-Philomène Est afin d'améliorer la sécurité de nos citoyens.

De procéder à l'achat et l'installation de dos-d'âne dans la section résidentielle de la rue Saint-Jacques.

ADOPTÉE

18. RAPPORT DES ÉLUS

Les élus présentent un résumé de leurs implications du mois.

19. CORRESPONDANCES

La liste des correspondances reçues depuis la dernière séance du conseil est déposée.

20. VARIA

119-07-23

20.1. DEMANDE À LA MRC DE BÉCANCOUR POUR APPORTER UNE MODIFICATION AU RÈGLEMENT HARMONISÉ (FEUX D'ARTIFICE)

CONSIDÉRANT QUE l'article 19 du Règlement harmonisé 2019 stipule qu'il constitue une nuisance et est prohibé le fait de faire usage ou de permettre de faire usage de pièces pyrotechniques, à moins d'avoir obtenu un permis à cet effet;

CONSIDÉRANT QU'actuellement, aucune municipalité sur le territoire de la MRC de Bécancour, sauf la Ville de Bécancour, n'émet de permis pour les feux d'artifice en vente libre;

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie régional de la MRC de Bécancour émet des permis uniquement pour des feux d'artifice d'envergure, réalisés par un artificier qualifié;

CONSIDÉRANT QUE la Sûreté du Québec pourrait donc être appelée à intervenir et à émettre des constats d'infraction en cas de plainte pour les citoyens qui font des feux d'artifice sans permis;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jason Tousignant
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

De déposer une demande à la MRC de Bécancour afin que soit modifié le Règlement harmonisé pour y ajouter en annexe les municipalités qui émettent ou non des permis concernant l'article 19 (pièces pyrotechniques).
ADOPTÉE

20.2. LOT 6083208

Monsieur René Guimond, maire, fait un résumé d'une rencontre qu'il a eu en juin dernier avec le propriétaire du lot 6083208 concernant le règlement de zonage et les usages autorisés sur celui-ci.

21. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire donne la parole aux citoyens et répond aux questions.

120-07-23

22. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que la séance ordinaire soit levée à 20 h 43 et qu'une séance ordinaire soit tenue le 1^{er} août 2023.

ADOPTÉE

J'ai pris connaissance de toutes les résolutions adoptées à la présente séance et les signe au nom de la Municipalité (art. 142 CM).

M. René Guimond, maire

M. Renaud Labrecque, directeur général et greffier-trésorier